

Municipalité de Saint-Honoré

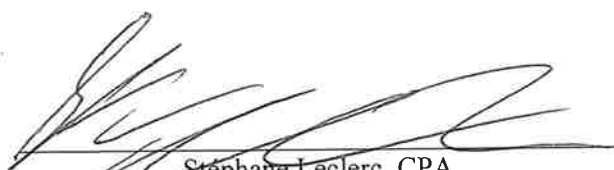
AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES
DONNÉ par le soussigné, que:**

Les états financiers de l'année financière terminée le 31 décembre 2025 seront déposés par le vérificateur à la session du conseil qui sera tenue le 20 avril 2026 à 18h30.

Tous les contribuables présents à la session auront l'opportunité de poser les questions pertinentes, suite au dépôt des états financiers.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce trente et unième jour de mars
deux mille vingt-six.**



Stéphane Leclerc, CPA
Greffier-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Tel que prévu au règlement 740 adopté le 7 août 2017 par le conseil municipal de Saint-Honoré conformément à la Loi sur les cités et villes, article 345.1, je, Stéphane Leclerc, greffier-trésorier directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie que j'ai affiché le présent avis public à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 31 mars 2026, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31^e jour de mars 2026.

